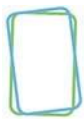


NOS FORMATIONS SOCIALES PAR L'APPRENTISSAGE !



Rentrée 2023





L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Pendant la durée du contrat, un maître d'apprentissage est désigné.

Si vous avez entre 16 et 29 ans révolus vous pouvez suivre une formation en alternanc

d'une durée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu en apprentissage, les personnes ayant la qualité de travailleur handicapé (un référent handicap est nommé au sein du CFA), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Le contrat d'apprentissage prend la forme d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée. La durée du contrat (ou de la période d'apprentissage, si le contrat est conclu à durée indéterminée) est entre 6 mois et 3 ans selon la formation, il peut démarrer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation.

Le rythme de l'alternance Centre de formation/Entreprise dépend de la durée de la formation théorique, différente d'un diplôme à l'autre. Dans tous les cas, la durée passée en formation ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE, COMMENT ? PREMIERES ETAPES

1. Je m'inscris sur Parcoursup

(afin de sécuriser le parcours, il est préférable de s'inscrire également sur la voie directe), uniquement pour les formations indiquées avec * sur le tableau ci-contre.

2. Je participe à une réunion d'informations :

les mercredis, de 14 à 16h.
Calendrier et liens de connexions sur le site web faire-ess.fr
(rubrique Apprentissage / CFA de l'intervention sociale)

3. Je recherche un employeur

J'active mon réseau familial, amical, professionnel en partageant mon projet, afin de trouver un employeur
Au printemps je débute ma recherche d'emploi pour trouver mon contrat d'apprentissage. Je sollicite des immersions professionnelles (stages)

L'APPRENTISSAGE, C'EST UN CONTRAT DE TRAVAIL, UNE FORMATION ET UNE RÉMUNÉRATION

Une formation en apprentissage pour quels avantages ?

L'apprentissage, c'est une porte d'entrée dans le monde du travail et l'opportunité de bénéficier de l'accompagnement et de l'expérience d'un professionnel qualifié. Dans le cadre d'une démarche d'entreprise de gestion des emplois, c'est une opportunité forte d'insertion professionnelle.

Un salaire qui augmente avec l'âge et à chaque nouvelle année d'exécution du contrat.

Un statut de salarié à part entière dans l'entreprise. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés. Cependant, l'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours théoriques professionnels et le temps de formation au CFA est compris dans le temps de travail effectif.

Code du travail	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Avant 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 – 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 – 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Secteur associatif*	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Avant 18 ans	35% du SMIC	45% du SMIC	
18 – 20 ans	50% du SMIC	60% du SMIC	70% du SMIC
21 – 25 ans	65% du SMC**	75% du SMC**	85% du SMC**
26 ans et plus	100% du SMC**	100% du SMC**	100% du SMC**

* Exclusivement employeurs relevant de NEXEM, FEHAP et CROIX-ROUGE . « Accord sur la formation et le développement des compétences du SSMS privé à but non lucratif du 09 septembre 2020 ».

** Salaire Minimum Conventionnel

LES FORMATIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE ACCESSIBLES A L'APPRENTISSAGE



Niv.	Formation	Diplôme	Pôle de formation	Nombre d'heures**	Durée de la Formation**	Date de rentrée
3	Accompagnant Educatif et Social	DE AES	IRTS Montpellier Et partenariat avec CEMEA Perpignan	567	12 mois	Juin 2023
4	Titre de Moniteur d'Atelier	Titre MA	IRTS Montpellier IRTS Perpignan* (*sous réserve)	441	1 an	Mars 2023 Octobre 2023
	Moniteur Educateur	DE ME	IRTS Perpignan Et partenariat avec CEMEA Montpellier	950	2 ans	Sept. 2023
	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	DE TISF	IRTS Montpellier	950	2 ans	
	Médiateur social	Titre MS	IRTS Montpellier	266	7 mois	Janv. 2023
5	BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social	BTS SP3S	IRTS Montpellier	1350	2 ans	Sept. 2024
6	Assistant de Service Social*	DE ASS	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1740	3 ans	Sept 2023
	Educateur de Jeunes Enfants*	DE EJE	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1500	3 ans	
	Educateur Spécialisé*	DE ES	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	1450	3 ans	
	Educateur Technique Spécialisé*	DE ETS	IRTS Montpellier	1200	3 ans	
	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	DE CESF	IRTS Montpellier	540	1 an	
	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	CAFERUIS	IRTS Montpellier IRTS Perpignan	400	17 mois	
7	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale	CAFDES	IRTS Montpellier	700	30 mois	
	Ingénierie Sociale	DEIS	IRTS Montpellier	700	28 mois	
*Inscription à la formation sur Parcoursup				**Pour un cursus complet		



Aides exceptionnelles pour les contrats d'apprentissage conclus en 2023 dans le secteur privé : 6000 €
(Décret 2022-1714 du 29/12/22)

L'APPRENTISSAGE, C'EST UNE VOIE

D'EXCELLENCE VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE



AVANTAGES ET AIDES POUR L'EMPLOYEUR

- A partir de **2023**, une nouvelle aide est instaurée. Elle est instaurée pour les entreprises du secteur privé. **Son montant est égal à 6 000 €**. Elle est octroyée **uniquement pour la 1^{re} année** du contrat.
- La rémunération de l'apprenti permet de bénéficier de la réduction générale de cotisations patronales (réduction Fillon).
- Si l'entreprise compte moins de 11 salariés, une exonération :
 - . De la taxe sur les salaires,
 - . De la taxe d'apprentissage,
 - . De la participation à la formation continue et à l'effort de construction.
- L'absence de versement de l'indemnité de précarité (10 %) au terme du contrat conclu à durée limitée.
- La non prise en compte de l'apprenti dans les effectifs pendant toute la durée du contrat ou de la période d'apprentissage du CDI, sauf pour la tarification « Accident du travail ».
- Le financement par l'OPCO de la formation pédagogique de l'apprenti versé directement au CFA.
- Des démarches simplifiées et un accompagnement par le CFA de l'Intervention sociale.
- Des aides spécifiques pour les employeurs d'apprentis en situation de handicap.

5 RAISONS de choisir l'apprentissage



Un diplôme
reconnu



Apprendre
en pratiquant



Une formation
gratuite



Une expérience
professionnelle
complète



Un salaire
chaque mois

Service-Public.fr



PERMIS DE CONDUIRE

500€ d'aide pour les jeunes
en contrat d'apprentissage



CFA DE L'INTERVENTION SOCIALE

apprentissage@faire-ess.fr

04 34 08 73 80 - 04 67 07 02 42

www.faire-ess.fr

Contacts référents Handicap :

➤ **Aude / Pyrénées Orientales :**

Muriel VAQUET muriel.vaquet@faire-ess.fr

➤ **Autres départements :**

Thomas MAZAURIC thomas.mazauric@faire-ess.fr

Campus des formations de la cohésion sociale (Montpellier)

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022. 34077 Montpellier cedex 3

Campus des formations de la cohésion sociale (Perpignan)

Site Percier - 1 Rue Charles Percier, 66000 Perpignan



FRANCE
compétences



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité



PCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité



OPCO
SANTÉ



uniformation

OPCO ANIMATEUR EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE • TRAVAIL SOCIAL • INTERVENTION SOCIALE

- Ce livret est mis à votre disposition par le CFA de l'Intervention Sociale / Informations non exhaustives et non contractuelles -